



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux)

Président : Roland Rimaz (SOC)
Membres : Ihab Al Jundi (SOC)
Juliane Baumann (UDC)
Bruno Femia (SOC)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Susanne Lauber Fürst (ML)
Kastriot Ramiqi (PLR)
Anne Saito (Les Verts)
Heinz Schoeneich (PLR)
Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le jeudi 17 décembre 2015, dans les locaux du Service de la voirie et des espaces verts à Chailly-sur-Montreux, en présence de Messieurs Caleb Walther, Municipal et, Marcel Lacroix, Chef de service. Nous les remercions pour les précisions et les réponses apportées aux questions des commissaires.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président-rapporteur est confirmé dans sa fonction.

Préambule

M. Walther rappelle que le présent préavis découle de l'Entreprise de correction fluviale (ECF) de la Baye de Clarens dont la participation financière de la commune a été traitée dans le préavis 23/2015. L'ECF a mis en évidence une emprise d'infrastructures communales (place de jeux et jardins familiaux) sur le domaine public cantonal. L'élargissement du lit de la Baye de Clarens oblige le déplacement de la place de jeux qui occupe depuis au moins 38 ans le territoire cantonal, ceci sans convention. De fait, le réaménagement de la parcelle ne peut bénéficier d'un subventionnement, la charge financière incombe en totalité à la commune.

La Municipalité a opté pour un réaménagement de parcelle répondant à un intérêt social général. Dès lors, elle maintient une place de jeux bénéficiant aux enfants de l'Accueil pour

enfants en milieu scolaire (APEMS) de Chailly et de l'Espace plein air. Elle l'a agrandi et l'améliore, ce qui a conduit la Municipalité à résilier les baux des cinq jardins familiaux. Elle a obtenu la compréhension des locataires souvent âgés et leur a apporté son aide pour libérer le terrain en mettant à disposition des employés communaux du Service Voirie et espaces verts ainsi que du Service Domaines et bâtiments. La Municipalité recherche activement des surfaces équivalentes de remplacement.

Enfin et fort heureusement, la piscine située en bordure sur le seul territoire communal peut être préservée sans modification.

En réponse aux questions des commissaires, les points suivants ont été précisés :

Situation actuelle et description du projet

Le réaménagement de la parcelle se situe sur 3 niveaux

- Au nord avec le bâtiment APEMS, Espace plein air et piscine
- Au centre avec la place de jeux
- Au sud avec la prairie fleurie

La haie séparant la partie nord de la partie centrale sera maintenue. Elle ne constitue pas une entrave à la bonne surveillance que les parents doivent à leurs enfants.

La partie centrale de 950 m², lieu de la place de jeux, seraensemencée avec du gazon sport contribuant à la prévention des accidents.

La partie sud de 500 m², lieu de la prairie fleurie, seraensemencée de Naturflora, ensemble de graines indigènes adaptées notamment à la nature du sol et à l'altitude. Elle constitue une surface dévolue aux jeux libres.

Déroulement des travaux et coût de réalisation

Pour respecter le calendrier des travaux de l'ECF de la Baye de Clarens, la Municipalité a dû procéder, sans attendre l'adoption du présent préavis, à la réalisation des points 1 et 2 du budget de crédit soumis à l'approbation du Conseil. Elle a procédé à l'étude préliminaire, appels d'offres, soumissions rentrées et au démontage des jeux. Le montant de CHF 21'500.- est partie intégrante du montant total de CHF 110'000.- qui nous est soumis. Le reste des travaux sera probablement effectué par la même entreprise sollicitée, pour le démontage des jeux, selon la procédure sur invitation conforme à la Loi sur les marchés publics.

L'installation d'arrosage automatique sur la place de jeux sera amortie sur 10 ans. Elle restera fonctionnelle au-delà, très longtemps, tout en nécessitant des réparations d'entretien courant.

Développement durable

L'installation d'arrosage automatique permet une économie d'eau se situant entre 15 et 20%.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 44/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale N° 8158 (ex-jardins familiaux),

où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement et d'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale N° 8158 (ex-jardins familiaux) ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.-, TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 440.3312, sur une période de 15 ans au maximum ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Roland Rimaz (SOC)